

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section de l'Utilité Publique

Communes de Airon-Notre-Dame, Airon-Saint-Vaast, Attin, Beaumerie-Saint-Martin, Berck-sur-Mer, Beutin, Bernieulles, Bréxent-Enocq, Camiers, La Calotterie, Campigneulles-les-Grandes, Campigneulles-les-Petites, Colline-Beaumont, Conchil-le-Temple, Cormont, Cucq, Ecuire, Estrée, Estréelles, Etaples-sur-Mer, Frencq, Groffliers, Hubersent, Inxent, Lefaux, Lépine, Longvilliers, La Madelaine-sous-Montreuil, Maresville, Merlimont, Montcavrel, Montreuil-sur-Mer, Nempont-Saint-Firmin, Neuville-sous-Montreuil, Rang-du-Fliers, Recques-sur-Course, Saint-Aubin, Saint-Josse-sur-Mer, Sorrus, Tigny-Noyelle, Le Touquet-Paris-Plage, Tubersent, Verton, Waben, Wailly-Beaucamp, Widehem

Réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration du système d'assainissement du Touquet

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

En application de l'article L.123-19-2 du Code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée sur le dossier présenté par la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM), 11-13 Place Gambetta, 62 170 Montreuil-sur-Mer en vue d'autoriser la réutilisation des eaux usées sur la station d'épuration du système d'assainissement du Touquet pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) sur l'ensemble des communes du périmètre de la CA2BM.

La participation du public se déroulera du 13 avril 2026 au 27 avril 2026 inclus.

Durant cette période, le dossier d'autorisation environnementale est consultable sous format numérique sur le site de la CA2BM : www.ca2bm.fr/eau/assainissement/

et également sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Participation-du-public-par-voie-electronique/REUT-station-d-epuration-du-systeme-d-assainissement-du-Touquet>

Le public pourra faire part de ses observations ou questions par courrier électronique à l'adresse suivante : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr. Des renseignements pertinents pourront également être demandés à la communauté d'agglomération des 2 baies en Montreuillois, auprès de Monsieur Bertrand Leleu : b.leleu@ca2bm.fr – 03 21 06 66 66.

Au terme de cette période, le préfet du Pas-de-Calais statuera, par arrêté, sur la présente demande d'autorisation environnementale.